

Il a été très difficile de mettre ces commissions mixtes sur pied. Une bonne partie de ces difficultés semblent être d'ordre psychologique, ce qui n'est guère surprenant si l'on considère l'histoire du conflit. La CICS profite de cette attente forcée pour améliorer le soutien logistique et l'organisation des équipes et de son siège. Jusqu'ici, la coopération entre les membres de la CICS ne laisse rien à désirer. Dès que les commissions mixtes commenceront à fonctionner efficacement, la commission internationale pourra commencer à déployer ses équipes et se mettre au travail. La situation au Vietnam est toujours grave. Je ne voudrais pas minimiser les risques qui existent et qui ne peuvent que s'accroître si le cessez-le-feu n'est pas appliqué et si les parties chargées de la surveillance restent dans l'attente.

En tâchant de faire fonctionner la commission, nous demeurerons conscients qu'il existe des tâches qu'on n'attend ni de la commission dans son ensemble ni de nous. Il doit être clairement entendu, en particulier, que ni la délégation canadienne ni l'ensemble de la commission ne constitue une force chargée du maintien de la paix. Nous aurons pour tâche d'observer la conduite de ceux à qui il appartient de maintenir la paix et de faire rapport; c'est aux Parties à l'accord qu'il incombe de maintenir la paix. Nous pourrons, à l'occasion, jouer un rôle de médiateur si les Parties font appel aux services de la commission ou de la délégation canadienne à cette fin.

Afin d'accomplir les tâches qui font en fait partie des responsabilités de la commission, nous avons fourni, et nous continuons de réunir, un groupe d'hommes et de femmes des plus compétents. La délégation est dirigée par M. l'Ambassadeur Michel Gauvin, un membre du service extérieur qui s'est distingué au cours de sa longue carrière, notamment en Indochine. Elle se compose de membres du ministère de la Défense nationale et du ministère des Affaires extérieures qui ont été spécialement choisis à cette fin et dont un grand nombre ont déjà servi en Indochine et auprès des missions internationales d'observation.

On peut attendre d'eux tout ce qui est humainement possible et le Gouvernement leur accordera tout son appui dans leur travail. Le Gouvernement n'oublie pas que le Canada a été invité par les quatre Parties à participer à la commission et que ni le Canada ni la délégation canadienne n'est le mandataire, le représentant ou le porte-parole d'une Partie en particulier ou d'un des camps du conflit vietnamien. La délégation agira en conséquence. Le Gouvernement leur apportera son appui à cet égard.